



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**ASSEMBLEE IUFE**

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente  
[margarita.sanchez-mazas@unige.ch](mailto:margarita.sanchez-mazas@unige.ch)

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE  
du 2 novembre 2011  
Pavillon mail, salle PM 013, de 17h00 à 19h00  
PV ADOPTE**

---

**Membres présents :**

Corps professoral

Prof. Margarita Sanchez-Mazas, FAPSE  
Prof. Jean-Luc Dorier, FAPSE  
Prof. Charles Heimberg, FAPSE

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, chargé d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants;  
Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants ;

Personnel administratif et technique

---

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, AFE, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
David Pillonel, étudiant, AFE, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Claire Ragno Paquier, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Victoria Beffa, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants ;

**Membres invités de manière permanente et présents :**

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Marti Ruiz-Altaba, représentant des enseignants du secondaire II, UNION ;  
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO

**Personnes invitées :**

Simon Toulou, responsable des stages et des FT, directeur-adjoint ad-intérim ;  
Federica Rossi, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Lucie Mottier Lopez, professeur associée SSED

**Absents – excusés :**

Sonia Bühler, adjointe à la direction, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Catherine Walther Green, conseillère aux études, Institut universitaire de formation des enseignants ;  
Prof. Marcel Crahay, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ;

Greta Pelgrims, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Dominique Isabelle Mili, chargée d'enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;  
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG ;  
Prof. Jérôme David, Faculté des lettres;  
François Bertagna, représentant Union du Corps Enseignant Secondaire Genevois, UCESG  
Prof. Andreas Müller, Faculté des sciences;  
Représentant(e) de FORDIF à pourvoir.

**Prise du procès-verbal :**

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

---

Après avoir salué les personnes présentes, la Présidente ouvre la réunion et propose de passer à l'ordre du jour.

Un point 6 est ajouté pour les « divers ».

Le point « divers » sera à l'avenir systématiquement ajouté à l'OJ.

Il y aura un point « approbation de l'ordre du jour » à l'avenir. La Présidente précise que l'ordre du jour est préparé durant le bureau de l'Assemblée précédant la séance.

Les membres et participants font part des points qu'ils souhaiteraient voir traités, puis c'est lors de la séance de bureau que la Présidente examine tous ces points afin de déterminer ceux qui se doivent d'être traités lors de l'Assemblée, et ceux qui ne relèvent pas de cette instance.

L'Assemblée demeure toutefois un lieu d'échanges et d'informations.

**1. Approbation du dernier PV d'Assemblée du 29 septembre 2011 (Annexe 1)**

Le PV de l'assemblée du 29 septembre 2011 est approuvé avec les modifications souhaitées par les différentes personnes qui le demandent.

Le document « règlement interne aux stages » (rattrapage 3<sup>ème</sup> année) est accessible sur le site.

Ce document est un complément au règlement Forensec, article 21, alinéa 7, pour les étudiants de la future rentrée 2011-2012.

Document définitivement modifié dans la formulation, adopté par l'Assemblée, accessible par toutes les personnes concernées, édité sur le site depuis le 13 octobre 2011, toutes les Directions d'écoles, les RF-Dir et les étudiants ayant été largement informés précise Simon Toulou.

**2. Master en enseignement primaire, projet de mise en place de la MAEP (distribution d'un document en séance qui sera annexé au PV)**

Lucie Lopez (LML) succède à Sabine Vanhulle dans la coordination du programme FEP. Elle présente et commente le document sur la Maîtrise en enseignement primaire (MAEP), projet soumis et accepté par vote au Collège des professeurs du 13.10.2011. L'ouverture de cette Maîtrise est prévue pour septembre 2012. Le document présente la structuration envisagée du programme, ainsi que le scénario prévu pour les compléments de formation à obtenir après le Certification complémentaire en enseignement primaire (CCEP). Un avis de l'Assemblée est sollicité afin de finaliser un règlement d'études et le programme qui seront soumis au printemps 2012.

Il n'y aura pas ce jour de vote de consultation de l'Assemblée à ce sujet précise la Présidente.

Un vote aura lieu lorsqu'un document définitif sera présenté.

Dès lors, un vote aura lieu, en présence de représentants de la SPG.

LML rappelle que la formation en enseignement primaire est structurée de la manière suivante : une année de tronc commun en BBSE au cours de laquelle a lieu une procédure d'admission pour entrer dans l'orientation en enseignement primaire de deux ans (BSEP2 et BSEP3). Un titre de Bachelor est alors délivré

par la SSED. Ensuite, une année de CCEP est demandée. Le titre est délivré par l'IUFE. Il s'agit du niveau d'études demandé par l'employeur pour exercer en primaire dans les classes genevoises.

Le Comité de programme FEP a été chargé de concevoir une MAEP, soutenue par la SSED qui, de longue date, a toujours souhaité créer cette maîtrise. Elle a part ailleurs déjà été annoncée l'année passée et est fortement attendue tant par le syndicat des enseignants du primaire que par l'Association des étudiants. Dans le règlement d'organisation de l'IUFE, approuvé par le Rectorat en juin dernier, il est très clairement stipulé que l'IUFE a la responsabilité de « créer et de gérer une maîtrise universitaire dans le domaine de l'enseignement primaire », article 3 du règlement.

L'objectif est que cette maîtrise soit opérationnelle pour la rentrée 2012. LML précise que le document présenté émane du Comité de programme de la FEP et a fait l'objet d'un accord avec la CPE en octobre 2011.

Marti Ruiz Altaba souligne qu'une maîtrise en 5 ans va dans le sens d'une formation à deux vitesses et demande si le projet est approuvé par la SPG.

LML répond qu'il a été soumis au syndicat par l'intermédiaire de son président Laurent Vité qui fait partie du comité de programme de la FEP. La SPG a donc directement participé à l'élaboration du document. La SPG est donc en faveur du scénario présenté.

LML présente la structuration envisagée du programme. Par rapport au CCEP, la MAEP offre une formation accrue à la recherche notamment par la réalisation d'un mémoire de maîtrise qui n'est pas demandé dans le certificat. Deux domaines de formation sont envisagés, identiques au CCEP : la formation à la recherche et les approfondissements en didactiques et sciences de l'éducation. Par rapport au CCEP, le domaine de l'intégration et du développement professionnel n'est par contre pas représenté car c'est le domaine spécifique au certificat avec les stages.

En lien avec les demandes en autres de l'ADEFEP, une question doit être réglée, à savoir comment envisager les équivalences par rapport à des enseignements donnés au certificat et quels sont les compléments qui seront demandés aux étudiants pour obtenir cette maîtrise ? Une proposition est présentée dans les colonnes 2 et 3 du tableau (sur la base de 45 crédits d'équivalence car il n'est légalement pas possible d'attribuer plus de la moitié de la valeur d'une maîtrise à 90 crédits).

L'ADEFEP souhaite savoir s'il sera possible de faire la maîtrise en emploi.

LML répond qu'une réflexion à ce sujet sera menée. Il s'agit en effet d'une question récurrente de la part des étudiants.

Il est relevé que parmi les étudiants qui ont fini la LME en 2011, une partie sera certainement intéressée à suivre cette MAEP ; comment envisager ces 45 crédits d'équivalence pour ne pas alourdir la charge en emploi ou en non-emploi ?

La conseillère aux études examinera chaque dossier individuellement afin que des équivalences soient attribuées ; un grand nombre de cours, dont les « consolidation différenciée » trouveront sans problème leur correspondance.

Une question est soulevée par Marianne Jacquin : est-ce que les étudiants, pour le secondaire, pourront choisir des séminaires de recherche ? Y aura-t-il des groupes mixtes dans ces séminaires ? Secondaire I et II et primaire ?

Cette question n'a pas été abordée et, à priori, la réponse est négative car la spécificité de la MAEP est la spécialisation sur des problématiques en enseignement primaire répond LML.

Au sujet de l'articulation certificat/maîtrise, la Présidente de l'Assemblée, en son nom propre, souligne que dans cette restructuration, la partie recherche est en quelque sorte déplacée sur la maîtrise, ce qui en amont a des conséquences sur le certificat qui se vide d'une dimension recherche, ce qui est peu dans « l'esprit universitaire » (peu dans l'esprit d'articuler la pratique et la dimension recherche).

Une réflexion a-t-elle été faite au sujet du mémoire à rédiger ? (impact du mémoire, formation à la recherche sans recherche ?)

La réponse donnée met l'accent sur le fait que la formation à la recherche est dans tous les programmes. La dimension recherche existe tant au niveau Bachelor qu'au niveau certificat. De plus il y a des séminaires dédiés à la recherche qui ont aussi toute leur importance.

Quelle proportion et quel profil de personnes qui sortent avec un certificat auraient envie de suivre cette maîtrise ? Est-ce que c'est une formation pour cadres ou pour ceux qui ont envie d'avoir plus de crédits, alors qu'ils pourraient déjà enseigner ?

Les sondages actuels, qui ne sont certes que des projections, faits auprès des volées d'étudiants qui sont rentrés cette année en certificat, montrent qu'il y aurait  $\frac{1}{4}$  de ces personnes qui seraient intéressées à faire cette maîtrise.

Bernard Schneuwly rappelle quelle était la situation à ce sujet il y a 25 ans :

Les enseignants du primaire faisaient 3 ans aux EPEP et pouvaient venir ensuite faire une licence à l'université. Aujourd'hui, on peut s'attendre à un mouvement un peu semblable. Les étudiants qui ont fait un CCEP pourraient poursuivre leurs études en faisant la maîtrise.

La position des étudiants face à cette maîtrise montre une forte motivation.

Au vu de l'augmentation du nombre de disciplines scolaires à enseigner (exemple de l'anglais à l'école primaire), 3 ans d'études pour former les enseignants est insuffisant. L'employeur a demandé 4 ans et on peut, à terme, penser que 5 ans sera un réel plus compte tenu de la complexité accrue du métier d'enseignant.

Marti Ruiz Altaba soulève le problème suivant : la question du but social.

La formation universitaire est somme toute très longue. Il faut en effet compter 4 années pour être enseignant du primaire, ce qui engendre un filtre de classes sociales très fort puisque tous les étudiants ne bénéficient pas de la même situation financière, leur procurant les mêmes possibilités d'effectuer de longues études.

Dès lors, les riches et les pauvres n'ont plus les mêmes possibilités de poursuivre leurs études.

De plus, est-ce que cette maîtrise offrirait la possibilité aux étudiants de prétendre à un poste de directeur ?

Il est alors précisé que pour devenir directeur d'établissement une maîtrise est en effet demandée.

BS rappelle que la durée des études a été arrêtée à 4 années et cela est déjà entériné, il n'est plus question de revenir sur ce point (le Grand Conseil s'est définitivement prononcé à ce sujet). Cette formation offre trois visées principales :

- Bénéficier d'une formation continue et approfondie sur des problématiques spécifiques à l'enseignement primaire ;
- Ouvrir aux études doctorales et à des études internationales ;
- Ouvrir la voie pour d'autres fonctions dans l'Instruction publique, notamment la fonction de Directeur.

Rémy KOPP relève que les CE du primaire sont absents à cette séance. Que signifie « construire une nouvelle formation à budget constant » par rapport aux forces disponibles ?

En guise de conclusion des échanges, deux points sont à investiguer par le comité de programme et les instances concernées :

- Déterminer de façon plus précise quels seront les effectifs d'étudiants intéressés à suivre cette maîtrise tout en devant fonctionner à ressources constantes (collaboration avec l'ADEFEP pour mettre en place un sondage permettant une projection pour la prochaine rentrée académique).
- Comment assurer un équilibre entre les différentes maîtrises : faut-il s'adapter à des publics plus hétérogènes, qui ont des finalités différentes et ce, toujours avec un budget à ressources constantes ?

### **3. Formation continue (FC) (Annexe 3)**

Federica Rossi commente le document remis au sujet de ce projet de mandat.

Le document comporte deux points :

Exposé des motifs, partenariat existant déjà entre la FC (O. Maulini et F. Rossi) et les Commissions paritaires concernées ; la mission de l'IUFE reste de réunir entre elles les formations initiales et continues des enseignants primaires, secondaires et spécialisés genevois, en relation avec l'employeur et les associations professionnelles d'enseignants.

Proposition de mandat ; C'est une proposition qui n'a pas encore été approuvée.  
Cette proposition comporte 8 points, mentionnés dans le document.

Proposition de composition ; liste de noms proposés de personnes intéressées. Il reste encore des noms à désigner.

### **Les différentes interventions**

Sur la proposition de composition, il est relevé qu'il y a surtout des CE de langues, il faudrait équilibrer avec des CE de Sciences. Federica Rossi approuve et précise que ce point sera en effet réglé.

Rectification apportée par Bernard Schneuwly : Jean-Marc Tosi n'est pas CE didactique du français. Son engagement est en approches transversales.

Il est relevé que dans la proposition de composition il n'est pas prévu d'étudiants.  
S'agissant de la FC, il n'est en effet pas prévu qu'il y ait des étudiants répond Federica Rossi.

David Pillonel demande la signification de « Formations qualifiantes et non qualifiantes » : en termes de FC pour les enseignants, il existe les offres de formations existantes en catalogue, non qualifiantes, qui se déroulent sur un ou deux jours de formation et qui ne débouchent pas sur une certification.  
A contrario, il existe des formations dites qualifiantes, réparties sur davantage de jours et plus complexes, qui elles débouchent sur une certification, précise Federica Rossi.

Il est mentionné par Monsieur Ruiz-Altaba que l'IUFE entend prendre le monopole de la FC, ce qui est d'ailleurs inscrit en page d'accueil du site de l'IUFE.

Cette information est totalement erronée répond le Directeur de l'IUFE qui apporte les informations pertinentes sur ce point, à savoir qu'il n'a jamais été question de monopole. Des textes à ce sujet, où la FAMCO et l'UNION étaient représentés, ont été clairement rédigés, et disent totalement le contraire. Ces textes peuvent par ailleurs être consultés.

La FC demeure une mission principale de L'IUFE et ce, à fortiori quand cette consigne a été clairement exprimée tant par le Grand Conseil que par le Conseiller d'Etat. Ceci ne signifie aucunement que l'IUFE a voulu un monopole de la FC.

Dans ce mandat, très englobant pourtant, (trop ? diversités, finalités etc...) n'est pas fait mention d'un peu d'histoire et de l'existence d'une Commission qui a déjà existé durant une année, sous la présidence de Rémy Villemin (mandat exploratoire).

Demande que les sciences sociales soient représentées dans la liste de composition.

Demande de précision de la Famco au sujet de la continuité de l'existence de la COFOCO, COFOPO et COFOEP, que cet aspect soit clairement confirmé (demande de confirmation au sujet de la pérennité de cette parité entre le DIP et les enseignants).

C'est un mandat exploratoire qui n'exclut absolument pas cette parité, comprenant toutes ces collaborations indispensables pour mener à bien ce projet.

Question relevée sur l'organisation et la collaboration entre les différentes instances « COFO », car sans leur accord rien n'est possible.

Il y a donc beaucoup de travail de mise au point nécessaire et en même temps sur les contenus qui se doivent d'être correctement représentés, ainsi que sur la question des besoins des enseignants. C'est un point fondamental, à savoir la connaissance du terrain pour permettre des ajustements institutionnels. N'est-

ce pas un mandat trop large vu l'ampleur du travail à réaliser ? Possibilité de se subdiviser à étudier de façon approfondie. Question de mandat, et savoir avec qui l'on travaille véritablement pour définir les besoins.

Ce mandat comporte trop de choses à la fois. Question de fond : quel est l'intérêt de rapprocher la formation initiale de la FC ? Problèmes structurels, conjoncturels et aspects de fond trop mélangés.

La vision se doit d'être beaucoup plus pragmatique. Nécessité de création de sous commissions, sans pour autant fonctionner avec un nombre de personnes beaucoup trop important, clarté des mandats ne reposant pas seulement sur un intérêt certain de la part des personnes (sont-elles vraiment formées pour ce type de mandat ?) et répartition des tâches plus réaliste (pas seulement un rôle représentatif des gens).

COFOPO/COFOCO/COFOEP :

Bernard Schneuwly rappelle l'historique des derniers mois, à savoir :

- Alignement du primaire sur le fonctionnement du secondaire (pas de COFOEP jusqu'à présent, d'où la création de cette Commission). C'est un signal politique clair, non contesté jusqu'à présent, qui est de continuer dans une définition de la FC, et qui demeure une prise en charge de manière paritaire ;
- L'IUFE, d'une manière ou d'une autre, doit participer à la FC car il est obligé, pour pouvoir accéder à une reconnaissance des formations proposées telle que la FORENSEC, de participer à la FC ;
- L'IUFE doit siéger dans ces commissions. La direction de l'IUFE a dès lors mandaté F.Rossi et JM.Tosi dans ce sens. Du côté du primaire, C.Erard et W.Tessarò ont également été mandatés pour réfléchir sur la question de la FC, ce qui explique en partie la composition.

Certes, ce mandat ne précise pas suffisamment qu'il ne s'agit pas pour l'IUFE de définir la FC des enseignants (il n'est pas question pour l'IUFE d'élaborer un projet cadre de FC des enseignants en général, ce n'est pas la tâche de l'Institut de définir la FC) du canton de Genève. L'IUFE n'a jamais eu aucune visée monopolistique, même de dominance, dans la FC.

L'IUFE a toujours eu un rôle et une idée participatifs dans la FC.

C'est un projet cadre pour définir la participation de l'IUFE dans la FC où elle se doit (volonté du Grand Conseil) de participer.

Il faut faire un état de la situation à Genève, et au niveau romand également, dans le domaine de la FC (collaboration avec les HEP).

En ce qui concerne les Associations professionnelles, les points 1, 2, 3 et 5 sont illégaux relève Marti Ruiz Altaba.

L'offre de FC doit certes fonctionner, c'est important pour l'avenir de l'IUFE.

Il est relevé le nombre important de formations qui ne se sont pas ouvertes car elles n'ont pas attiré suffisamment de personnes.

Créer une nouvelle commission à l'intérieur de l'IUFE, c'est pertinent, d'un point de vue pédagogique.

Mais d'un point de vue paritaire, ce n'est pas adéquat au vu des représentants (exemple : 2 représentants du DIP, pourquoi 2 c'est superflu. Idem pour le Rectorat).

De plus, quel est le pouvoir de décision de cette Commission qui va siéger où, pour décider quoi et quand exactement ?

Certes, certaines formations ne se sont pas ouvertes (50%), mais 50% se sont au contraire ouvertes, et vont encore s'ouvrir prochainement. De plus, pour certaines formations, les inscriptions ne sont pas encore closes.

Il va être étudié à l'avenir une façon plus cohérente de proposer des formations continues.

Les compétences des CE et des professeurs de l'IUFE sont de toute façon demandées et même si certaines FC n'émanent pas de l'IUFE, les compétences de l'IUFE sont sollicitées.

Pertinence d'une nouvelle Commission avec intégration des associations professionnelles alors qu'il y a des « COFO » paritaires?

Sur ce point F.Rossi souligne que ce n'est pas une commission avec pouvoir décisionnaire.

Bernard Schneuwly rappelle qu'il y a un besoin réel pour l'IUFE de définir SA politique de FC (et non LA politique en matière de FC) et son rapport avec la COFOCO/COFOPO/COFOEP. De nombreux problèmes concrets à ce sujet se doivent d'être réglés. L'IUFE a donc besoin de CETTE COMMISSION INTERNE pour déjà définir ses rapports avec les autres.

La Présidente précise que ce projet de mandat de FC ne peut pas être adopté tel quel et que des modifications doivent être apportées afin de clarifier certains points d'ici la prochaine Assemblée.

#### **4. Référentiel de compétences**

Version définitive des textes (suite aux amendements approuvés lors de l'assemblée du 6 juin 2011).

#### **5. Informations de la Présidence**

Logistique des PV : redémarrage d'une équipe, ce qui explique partiellement les dysfonctionnements quant aux différents envois de l'OJ de cette séance.

La Présidente enverra à l'avenir les textes regardés en bureau et s'excuse des différents dysfonctionnements lors de l'envoi de l'OJ et des différents points à aborder.

La Présidente demande que soient consultés à nouveau, dans son point Assemblée, le RO sur les questions d'intérêt général.

Nouvelles prérogatives des Compro : lors des dernières séances de Compro, il y a eu une clarification des compétences des Comités de programme pour l'accueil de questions qui concernent les ordres d'enseignement et qui concernent en particulier les étudiants. Un huilage dans le Compro FORENSEC est fait.

La Présidente invite les autres Compro à en faire de même afin qu'elle puisse ventiler les différentes informations.

Les documents opérationnels seront consultables sur le site internet.

#### **6. Fonctionnement des instances**

Point évoqué plus haut dans le cadre du point 5 avec les nouvelles prérogatives des Compro ?

Concernant les personnes inscrites tardivement et qui n'avaient pas accès aux documents sur le site :

Bernard Schneuwly (accord avec le DIF, Service informatique, précise que TOUS les étudiants seront inscrits et immatriculés).

Bernard Schneuwly souligne que sur 94 cas, 41 cas ne s'étaient pas inscrits ou immatriculés. Dans toutes les autres facultés, ces étudiants n'auraient pas été acceptés.

L'IUFE a toutefois mis tout en œuvre pour que l'entier de ces étudiants soient inscrits.

Publication des PV : les PV, version finale avec modifications apportées, apparaissent sur le site.

Tous les PV des Conseils participatifs de toutes les Facultés sont publiquement accessibles précise Bernard Schneuwly.

Un vote est effectué pour la publication des PV :

La composition des Comités de programme est soumise au vote de l'Assemblée.

Un vote est effectué pour la nouvelle composition de la MESP :

Joaquim DOLZ, remplace Sylvie Cèbe, **7 oui, 2 abstentions, pas d'opposition**

Coralie DELORME, collaboratrice scientifique responsable de l'organisation des stages, **6 oui, 3 abstentions, pas d'opposition**

Charles Heimberg, en remplacement de Bernard Schneuwly au Compro du secondaire (Forensec)  
**4 oui, 4 abstentions, pas d'opposition**

Evaluation Adeven

La Présidente propose que ce point soit reporté à la prochaine Assemblée.

Réponse fournie à David Pillonel, d'après ce qui a été répondu à la Présidente par Jérôme David, sur la Commission des équivalences et les VAE :

2 choses à clairement dissocier :

- Les demandes d'équivalences ;
- Les demandes de VAE qui se font en 4 étapes longues et complexes à savoir :
  1. L'élaboration d'un pré-dossier ;
  2. La demande d'un préavis à la Commission d'équivalence ;
  3. Un dossier en bonne et due forme, tenant compte ou non du préavis de la Commission ;
  4. Le passage devant un jury de VAE sans lien avec la Commission.

Les rythmes dépendent de ces 4 étapes, de la complexité entre la 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> étape, des agendas des jurys etc....

Le traitement des équivalences peut aller vite, c'est la Commission qui s'exprime sur la base du cursus académique. Sinon, c'est en effet beaucoup plus long.

Pour les dossiers arrivés fin octobre 2011, ceux-ci seront traités en novembre 2011, a-t-il été précisé à la Présidente.

Pour les VAE : c'est une procédure nouvelle, offerte aux étudiants pour valoriser l'expérience, les délais sont très importants.

Demande de revoir le calendrier des dépôts de dossiers et des rendus de décisions, afin que les étudiants ne commencent pas la formation dans le flou total.

La Présidente n'est pas certaine que ce soit du ressort de l'Assemblée de transmettre cette demande. Il serait beaucoup plus judicieux que les étudiants transmettent directement cette demande à la Commission VAE, afin d'avoir des délais et des réponses rapides.

Un message de la Présidente sera adressé au sujet des calendriers.

Dans la Commission emploi/stage est actuellement traité le problème d'harmonisation des calendriers.

Pour les VAE, ils vont proposer 2 types de délai, un pour le semestre d'automne, et un autre pour le semestre suivant.

Il est également demandé par la FAMCO que soient clarifiées les différences entre CCDIDA, MASE 1 et MASE 2. Les étudiants ne savaient pas suffisamment, lors de la rentrée académique, ce qui les concernait vraiment.

L'harmonisation des calendriers sera certes très difficile mais tous les efforts y seront consacrés.

Un délai de 10 jours sera à l'avenir respecté pour fournir les différents points de l'OJ.

**Date de la prochaine séance de l'Assemblée de l'IUFE : jeudi 1er décembre 2011 de 18h00 à 20h.**

La Présidente lève la séance et remercie les différents participants.

